

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1021

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est pas si compliqué

(jg) Le Groupement des banquiers privés genevois a publié en novembre une brochure consacrée aux finances du canton. La presse locale a largement fait écho à ce document qui conclut sur l'absence de maîtrise des dépenses genevoises et sur la sensible dégradation du compte de fonctionnement perceptible depuis deux ans déjà.

Cette brochure retient l'attention par la remarquable simplicité des indicateurs utilisés, et par l'absence de tout jargon dans des commentaires à la fois brefs et strictement factuels. Il n'y a aucun tableau de chiffres, mais dix graphiques allant de la différence entre les taux de croissance des charges et des produits au montant des emprunts publics en passant par la couverture des investissements ou la croissance de la dette.

Tous ces tableaux sont basés sur des chiffres aisément disponibles puisqu'il s'agit du revenu et des charges du compte de fonctionnement, des amortissements, des emprunts à court et à long terme, ainsi que du service de la dette et des échéances. La lecture des comptes de l'Etat permet de trouver facilement ces informations.

Quelle instance jugerait que la non-application d'une règle nouvelle par un pays de l'AELE ne cache pas des intérêts mercantiles et ne dérègle pas, de manière déloyale, la règle du jeu communautaire? Quelle autorité admettrait (c'est un autre cas de figure) que le but visé par la règle nouvelle est atteint par d'autres moyens dans un pays de l'AELE qui revendique l'Opting out?

Nous avons proposé une instance d'arbitrage ad hoc. Ce pourrait être aussi une section spéciale de la Cour de justice européenne, élargie aux pays de l'AELE pour tout ce qui concerne l'application du traité.

Les négociateurs suisses sont conscients que ce droit d'exception respecterait la compétence du Parlement appelé à ratifier une nouvelle règle et qu'il permettrait, sous une forme nouvelle et limitée, comme nous l'avons souligné, de conserver l'usage du référendum.

Le jeu reste ouvert. ■

Au fond, la brochure des banquiers genevois propose un véritable discours de la méthode. Elle montre que s'il faut recourir à des spécialistes pour déterminer un catalogue d'indicateurs pertinents, on peut bien sûr en imaginer d'autres, ceux-ci peuvent se baser sur des chiffres connus de tous et être présentés sans qu'il soit nécessaire d'avoir une licence ès sciences économiques pour comprendre de quoi il retourne.

La leçon à en tirer concerne surtout les responsables des pages économiques de nos grands quotidiens. La construction et la publication de quelques indicateurs simples permettant de suivre régulièrement l'actualité financière et économique ne semble finalement pas si compliquée.

FINANCES FÉDÉRALES

Rien à moudre

(ag) Les Chambres fédérales ont donc été jusqu'au bout de leur pensum: celui du nouveau régime financier.

Le commentaire des acteurs est celui de la résignation triste. Que dire d'autre quand le compromis est sans substance? J'ai connu des négociations âpres. Lorsqu'elles aboutissent, chacun peut dire ce qu'il a obtenu et à quel prix. Mais là, quoi dans la gibecière? En échange des deux milliards transférés sur les consommateurs (y compris les plus modestes) au profit de l'industrie d'exportation et des clients des banques, la gauche n'a rien à présenter. Elle s'est identifiée au Département fédéral des finances au point de déclarer intouchable l'impôt fédéral direct. Or cet impôt, en raison de la dynamique des salaires, frappe des revenus très modestes. Il fallait l'alléger, socialement, par le bas et affirmer publiquement cette volonté.

Dans un éditorial de DP (dont je rappelle la conclusion plus que jamais actuelle et qu'une faute typographique a déformé: «*Se pendre n'est pas la meilleure manière de tendre la corde*»), j'essayais d'imaginer les concessions de la droite et je citais la difficulté

Au lieu de cela, les informations sont souvent publiées sous une forme brute, hors de tout contexte. La bourse en est un exemple frappant. Nos quotidiens publient les cours du jour et de la veille de quelques valeurs significatives. Ces données brutes sont pratiquement inutiles pour un investisseur amateur. (Ne parlons même pas des professionnels qui utilisent de toute façon des canaux spécialisés.) La presse américaine publie pour chaque valeur le cours le plus haut et le plus bas atteint pendant les 365 jours précédents, ce qui est un élément d'appréciation extrêmement utile.

Le seul indicateur utilisé par les journaux de chez nous est le fameux et par ailleurs très intéressant indice Manpower de l'emploi, fourni, nous l'imaginons, par l'entreprise en question. Où un «sponsor» vient à la rescousse des journalistes et des publications économiques. ■

pour elle de faire accepter la TVA par l'hôtellerie. Depuis un aménagement de taille a été arraché par ceux qui défendent cette branche économique: un taux réduit applicable pendant cinq ans. Coût: 1,5 milliard. Quel geste en contrepartie: 300 millions pendant cinq ans auraient permis, provisoirement, de corriger quelques iniquités criantes de l'assurance-maladie. Aucun accompagnement donc: ni fiscal, ni social. Rien.

Cela n'a pas empêché, à droite notamment, un nombre élevé de refus (31) ou d'abstentions (21). Lors de la votation populaire, probablement le 2 juin 1991, en lever de rideau électoral, l'opposition s'organisera, c'est déjà visible, sur le thème de: «pas de nouvel impôt!» et la gauche sera invitée à jouer les gros bras, au côté des exportateurs et des banques.

Quant à la droite fédéraliste, dont les représentants ont contribué à imposer au parti socialiste M. Stich qu'on savait sérieux, tenace, peu imaginaire et ultra-centralisateur, elle est servie par le cuisinier de son choix. C'est le projet le plus centralisateur qui ait jamais été proposé. On tentera de le faire avaler au nom de la compatibilité européenne, alors que cette cause impliquerait non seulement une défense, mais une «réinvention» du fédéralisme.